L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, *à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.*

No 182. NOUVELLE ORLEANS, JEUDI, 24 JUIN 1830. Vol. III

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 12e. classe

Du 1830—Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 10 Juillet.

PROSPECTUS:—

1	lot de	$10,000	$10,000
1	" "	3,000	" 3,000
1	" "	1,800	" 1,800
1	" "	1,400	" 1,400
1	" "	1,200	" 1,200
1	" "	1,008	" 1,008
6	" "	500	" 3,000
6	" "	300	" 1,800
6	" "	200	" 1,200
156	" "	50	" 7,800
153	" "	30	" 4,680
624	" "	8	" 4,992
7800	" "	4	" 31,200
8,760	Lots		$ 73,080

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par per mutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,488 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,670, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 6 l'entre eux: et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'ils leur reviennent respectivement, comme suit:

Nos. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,800
2, 3 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,200
3, 2 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 50

Les 153 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e. en ont chacun droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entier $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

Toile d'Allemagne.

200 pièces Platilles; 600 do. Estoupilles, 250 do. Bretagne, ayant droit au *drawback* à vendre par W. & J. MONTGOMERY,
Ma 1m. *No. 46, ruelade Commune.*

Le soussigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c.: les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Saulet. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans l dit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.

22 mars—1m L. FOUCHER.

A VENDRE—Environ soixante-dix quintaux de SALSEPAREILLE, venant de Tampico par la goëlette Maria-Venancia, et ayant droit au drawback. S'adresser à l'encoignure de la Place d'Armes et de la Levée, face à la Halle, à
10 mai—1J RAMON PLANAS.

AVIS—La personne qui a acheté un lot de *BOIS DE CAMPECHE*, vendu il y a peu de jours par la Corporation, est invitée à faire connaître son nom et sa demeure, rue Royale, No. 116. 26 Mai.

COUR DE PAROISSE—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, 18 Juin 1830.—Présent l'hon. James Pitot—*Amant Désiré Le Baron* contre *ses créanciers*.—La cession des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, est acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le 5 de Juillet prochain, aux fins mentionnées dans la pétition. Et il est de plus décrété que jusqu'à l'époque de cette réunion, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient et demeurent suspendues.—Pour copie conforme.

S BLOSSMAN,
18 Juin—1J Adjoint au greffier.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:

10 Balles Brin jaune pour moustiquaire;
4 Do. Coutil fil de coton;
4 Do. Coutil fil de coton, pour pantalons et vestes;
12 Do. Fil de Rennes;
20 Do. Toiles assorties;
4 Boucauts Fil à Seine, pour emballage;
400 Bques Vin Rouge assorti, de Bordeaux;
1000 Caisses do. do.
500 Do. Blanc do.
25 Tiercons Vin Blanc, Sauterne et Grave;
20 Pipes Eau-de-vie de Cognac;
100 Caisses Liqueurs assorties;
400 Do. Fruits à l'Eau-de-vie;
20 Do. Sardines à l'Huile et autres;
15 Malles Eau-de-Cologne;
12 Caisses Serrures de 4 à 10 pouces, et autres ferrements;
25 Barils Café de St. Jago de Cube. etc. etc
2 mars.

MAGASIN D'EPICERIES ET DE LIQUEURS.

Rue Dumaine, No. 4, près du Marché.

JOHN LONGMIRE a l'honneur d'annoncer à ses amis, aux capitaines de navires et de bateaux à vapeur, et aux habitans de la ville et des environs, qu'il vient d'ouvrir le magasin ci dessus, où il aura constamment un assortiment d'épiceries, de vins, de liqueurs spiritueuses d'*ale*, de *porter*, de cidre, de cigarres &c. le tout de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.

N. B. Il satisfera promptement aux ordres qui lui seront donnés pour la campagne et les approvisionnements des familles.

11 mai—1m.

CENT MILLIERS de Cigarres de la Havane, venus par le Cherriot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par
27 Av.—3 RACHE CONSTANT

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane, désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargeât de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles.

S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pilié, près la Bourse.
19 Avril—3ps.

COUR DE DISTRICT.—Jeudi 10 Juin 1830. Thos. B. Willard contre ses créanciers. Sur motion de Mr. A. M. K. Buchanan, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable; il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et autres intéressés deduisent d'ici à Mercredi 21 du courant, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré le 31 Mai dernier, ne serait pas homologué et confirmé, conformément à la loi.

JNO. L. LEWIS,
12 juin—8 Greffier.

AVIS—La société qui a existé entre les soussignés, sous la raison de BRAUD & Co., est dissoute par consentement mutuel, depuis le 18 du mois dernier.

J. BRAUD,
D. ST. VILME'.

Le soussigné annonce qu'il continue le même genre d'affaires, dans le même local, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine.
12 Juin— D. ST. VILME'.

PARTIS marron de la demeure du D. Fortineau, située paroisse St. Charles (rive gauche du fleuve), dans la nuit du 6 au 7 du courant,

Le nègre BEN, âgé de 17 à 18 ans, depuis deux ans dans le pays parlant anglais et français, ayant une cicatrice au dessus de l'œil droit, cheveux clairs, et étant un peu bancal.

Le mulâtre RENDON, âgé d'environ 28 ans, ayant une chevelure bien fournie, et relevée, taille d'environ 5 pieds 2 pouces français, ne parlant qu'anglais; ayant sur les bras diverses figures à la manière du marin, et particulièrement un Christ.

Dix piastres de récompense seront données pour chacun des dits esclaves, à celui qui les conduira à la geole, et en donnera avis à Mr. Arsène Blanc.

9 Juin——5

AVIS—La société verbale qui existait entre Mr. *Louis Chauveau* et les soussignés pour les affaires de courtage et de commission en cette ville, sous la raison de J. Dufour & Cie, est dissoute depuis le 27 du courant par la mort de Louis Chauveau; les soussignés sont chargés de la liquidation et declarent que la susdite société de J. Dufour & Cie. ne doit rien.

Nlle Orléans, le 31 Mai 1830.

JEAN DUFOUR,
J. P. DESBOIS.
1er. Juin—3 *Rue de Chartres. No. 134.*

$10 de recompense.

PARTI marron de chez le soussigné, le griffe ou mulâtre foncé, nommé *HENRY NOE*, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 6 pieds, mesure anglaise, ayant les cheveux comme un indien, parlant anglais et très peu français, ayant l'air malade. La récompense ci dessus sera donnée à la personne qui le ramenera à son maître, ou le logera en prison.

Les capitaines de navires et autres sont priés de ne point donner asyle au dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

C. NAGEL,
17 Juin—4 Rue Toulouse.

VENTE PAR LE MARSHALL.

Peter Winkle *vs* Dapp.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. W. P. Smith, juge associé de la cour de cité, j'exposerai en vente Lundi 21 Juin, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, une charrette, saisie dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, Marshall.
11 Juin

Justin Workman *cessio bonorum de la Cour.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 30 Juin, sur les lieux, à 4 heures de l'après midi, un tiers de la maison et du terrain, Nos. 19 et 21 formant l'établissement d'une boulangerie située sur le Bassin Carondelet, lesquels lots sont sujets à une rente foncière appartenant audit plaignant pour une somme de $94 50 cts par quartiers, saisie dans l'affaire ci dessus.

may 31 L. DAUNOY, marshal

Mitchel Jones, Chlo. Byrne et autres contre le Dr. Debow

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, Mercredi 30 Juin courant, à midi, à la bourse, encoignure desrues de Chartres et St. Louis, une MAISON en bois, No. 90, divisée en 4 appartemens et deux cuisines, située sur un certain lot de terre, No. 90, mesurant 40 pieds plus plus ou moins de profondeur, rue Girod, entre celle des Magasins et du Camp. Ce lot est sujet à une rente de dix piastres par mois, jusqu'au 1er. Octobre 1833—saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite maison sera vendue définitivement au plus offrant dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100 du jour de la vente, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet Etat et pour d'autres objets. 15 juin L. DAUNOY, Ml.

Elijah Crocker contre Dr. J. Debow.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon J. Bermudez, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, Lundi 21 Juin courant, à midi, à la Bourse Merlett, une MAISON construite en bois, No. 92, située dans la rue Girod, entre les rues des Magasins et du Camp, mesurant 46 pieds plus ou moins de face sur 80 de profondeur. Ce terrain est sujet à une rente de dix piastres par mois, jusqu'au 1er. Octobre 1833—saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billets endossés portant intérêt à 5 pour cent du jour de la vente, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet état et pour d'autres objets.

L. DAUNOY,
5 juin. Marshal.

Schooder contre John O'Brien.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le Lundi 28 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur les lieux, rue Julie, entre les rues du Camp et des Magasins, un Bureau, 2 Tables, 1 Miroir, 1 Lot de chaises, 2 grandes vis et d'autres objets appartenant à une presse à tabac, saisis dans l'affaire ci dessus.

L. DAUNOY,
15 Juin. Marshal.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et négocians de cet état, qu'ils ont formé une nouvelle société à dater de ce jour, pour les affaires de courtage, de change et de commission en générale, sous la raison de *Jean Dufour & Desbois*, ils espèrent que par le zèle et l'activité qu'ils mettront à remplir les ordres qu'ils recevront, ils pourront satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Nlle. Orléans, le 1er. Juin 1830.

JEAN DUFOUR.
J. P. DESBOIS.
1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

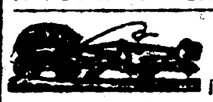

A Vendre.

Une superbe Barouche faite à Philadelphie, s'adresser rue Royale, No. 280, dans la cour.
17 juin—2

D. St. VILME'.

Rue St. Pierre, numéro 127.
(Entre Dauphine et Bourbon)

TIENT constamment de la BIERE PORTER et ALE, de Philadelphie, en boucauds, barils et bouteilles ainsi, que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses. 13 avril

UN jeune homme de cette ville, pouvant fournir sur son compte tous les renseignemens désirables, désirerait faire des recouvrements.—S'adresser au bureau de cette feuille.

Est partie marron de chez la soussignée, depuis trois semaines, une négresse nommée LUCIA, âgée de 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, mesure anglaise, ayant une belle figure parlant anglais et français. Elle a été vue dans le faubourg Ste. Marie, il y a quelques jours. Celui qui l'arrêtera est prié de la conduire à sa maîtresse ou à la G
18 juin— Fsr. PERAULT.

A VENDRE.

LE fonds de CABARET situé à la encoignure des rues Chartres et de la Levée. S'adresser sur les lieux. 19 juin—3

Panacée de Swaim.

Prix: $2 la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de la dépravation, ainsi que des maladies nerveuses auxquelles elles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les exostoses, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsidéré du mercure, &c. Des expériences réitérées ont prouvé que c'était au printems et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspepsiques comme pour les maladies intérieures dont le cancer et le rannonement que les poumons sont attaqués, produit les plus heureux résultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont voulu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes:

CERTIFICATS.

Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de cliniques à Alms House, à l'Infirmerie, &c. &c.

J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.

17 Février 1823. W. GIBSON, *M. D.*

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hopital d'York, &c. &c.

J'ai employé très fréquemment la Panacée, de Swaim, tant dans les hôpitaux que dans les traitemens particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, [illegible] et scrofuleuses, [illegible] cations cutanées les plus obstinées.

New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, *M. D.*

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hopital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Trégomaine, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affection chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824.

THOMAS PARKE, *M. D.*

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots "Swaim's Panacea—Philada." fondus dans le verre et le tire-pied qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIM, Propriétaire.
Philadelphie.

On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment de médicament ci-dessus.

C. MORGAN & BROTHERS.

Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—3m

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissans et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeûner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins. 8 mai—30f

FROMAGE DE GOSHEN.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné, 30 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN,
26 Mai. Rue Royale No. 116.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.

40 tiercons vinaigre blanc 1ère. qualité,
20 caisses fruits à l'eau de vie,
25 do. liqueurs superfines,
D'importations antérieures.
200 bques. vin de Bordeaux,
14 pipes eau de vie de Cognac,
70 barils do. blanche, 5me. preuve
400 caisses vin rouge et blanc,
25 barriques lignes assorties,
20 do. grain jaune pour moustiquaire,
3 do. coutil fil et coton,
10 do. fil de rennes,
15 malles eau de cologne,
4 balles écritoires en liéges,
4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.
2 Juin— 3f

Drogues et Medecines
EN
Gros et en Détail.

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDECINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

P. C. Bourcier & Cie,
Rue des Tchapitoulas, No. 78.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et ré-approvisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude [illegible] 26 mai—3

MONTRE VOLEE.

Il a été volé à bord du navire *Aleppo*, il y a quelques jours, une MONTRE anglaise, en argent et à double boitier, numérotée 18023, fabriquée par Christian, à Dublin, avec un cachet en pierre. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera à l'imprimerie de cette feuille. 15 mai—3

A VENDRE.

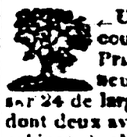

Un TERRAIN situé au faubourg Lacourse, encoignure des rues Enzio et Pritanée, sur lequel il y a une maison neuve en bois, de 54 pieds de long sur 24 de large: composée de quatre chambres dont deux avec cheminées, galerie devant et un cabinet à chaque extrémité, dans la cour un poulailler, un hangar, un fourneau et chaudière, un puits dont l'eau est bonne à boire, et jardin sur la façade, mesurant 60 pieds carrés.

Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 21 Juin prochain, elle le sera ledit jour à la Bourse Hewlett, par T. Mossy, encanteur.

Le dit terrain a 60 pieds de face sur 180 de profondeur. S'adresser pour les conditions au propriétaire qui y réside. 21 mai—1m.

Chaussures du Nord.

Les soussignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

2 Juin J. G. ARRAIS & Co.

COUR DE PAROISSE—Pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, 8 Juin 1830—Présent l'hon. James Pitot.—*Salomon Audler* contre *ses créanciers*.—Il est ordonné par la Cour que la cession des propriétés du pétitionnaire soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Y. Lewis, Esqr., notaire public, le 21 de Juin courant, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire. Jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce que dessus,
Thos. S. KENNEDY
9 Juin— *Greffier.*

ACADEMIE D'ESCRIME.

LE Sieur ANTOINE GENTIL, ancien professeur et Académicien d'escrime, du Collége militaire de St. Cyr à Versailles, a l'honneur de prévenir les jeunes amateurs de cette ville qu'il a ouvert une salle d'escrime, rue Toulouse No. 100, et que tous les Dimanches il y aura des assauts d'armes, pour les élèves et amateurs.

Entrée gratis. 4 Juin—6.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. *HALPHEN* a transporté sa demeure du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 juin—6

HUNDRED THOUSAND Havana Segars, received by the Cherriot and for sale at the Hotel des Etrangers, in boxes, quarter boxes &c.

Ap 27—3 RACHE CONSTANT

DEMANDE D'UN OUVRIER.

ON désirerait trouver immédiatement un homme capable de faire un moulin à piler le riz. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 mai—4

E. PARISOT, Luthier et Facteur de Pianos, rue d'Orléans, No. 23—Continue comme par le passé, à livrer au commerce de pianos d'excellents instrumens de musique. Il accorde aussi les pianos par abonnement, [illegible] à une par mois. Il se transportera en outre chez ses pratiques, toutes les fois que bon aura besoin de ses services. Les [illegible] qui [illegible] par elle et son exactitude à les remplir.
13 juin—1J